

Le 15 juillet 2021

Chers membres du Comité consultatif technique des sciences et des connaissances,

Je vous remercie des avis que vous avez fournis à l'Agence sur les effets sanitaires, sociaux et économiques, les effets cumulatifs et les effets positifs. L'Agence examine attentivement ces avis et je suis convaincu qu'ils lui seront très utiles et qu'ils exerceront une réelle influence sur son travail.

Alors que nous entamons la troisième année du mandat du Comité consultatif technique des sciences et des connaissances (CCT), et compte tenu de vos discussions avec l'Agence sur un plan de travail, j'ai recensé les domaines dans lesquels l'expertise et les avis du CCT seraient les plus utiles pour nous permettre d'aller de l'avant. Je propose également que le CCT vise à obtenir des résultats plus rapidement en ce qui a trait aux lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et aux pratiques exemplaires en matière de planification préalable pour les promoteurs, puisqu'elles représentent des préoccupations liées à la mise en œuvre pour l'Agence et les promoteurs.

1. **Pratiques exemplaires en matière de planification préalable pour les promoteurs** : déterminer les pratiques exemplaires à l'intention des promoteurs avant même d'entamer l'étape préparatoire du processus d'évaluation d'impact.
2. **Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact (LDIREI)** : Fournir des conseils supplémentaires pour éclairer l'approche de futures lignes directrices (LDREI) en fonction de l'expérience acquise à ce jour et des commentaires reçus du Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact et des intervenants, en s'appuyant sur les commentaires antérieurs du CCT, maintenant que certaines LDREI qui ont été achevées sont disponibles pour révision.
3. **Travaux supplémentaires sur les effets sanitaires, sociaux et économiques** : Formuler des commentaires sur les orientations existantes de l'Agence pour l'analyse des effets sanitaires, sociaux et économiques en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, et peut-être fournir d'autres avis sur la santé mentale (par exemple, pour aider à renforcer les orientations existantes et celles à venir, cerner les lacunes actuelles en matière de connaissances liées à l'évaluation des répercussions sur la santé mentale, et recommander d'éventuels outils supplémentaires pour les praticiens).
4. **Enjeux émergents** : donner des avis pour répondre en temps opportun aux enjeux émergents cernés par l'Agence, ainsi qu'à toute question importante déterminée par le Comité.

- 5. Examen des principales versions provisoires des documents d'orientation :** continuer à fournir des avis d'experts sur les nouveaux documents d'orientation (p. ex., la caractérisation des effets et de leur portée, la gestion adaptative) et sur les documents d'orientation révisés (p. ex. les effets cumulatifs, et d'éventuels documents d'orientation révisés de l'Agence sur les effets sanitaires, sociaux et économiques).

Brent Parker, le membre d'office de l'Agence au sein du Comité, sera heureux de continuer à travailler avec vous et de vous apporter son soutien à mesure que vous définissez vos priorités et élaborez votre plan de travail.

L'Agence est également très soucieuse du travail accompli conjointement avec le Comité consultatif autochtone sur la science occidentale et le savoir autochtone et elle a hâte de discuter de la manière dont les deux comités peuvent tirer parti de cette collaboration au cours de la prochaine année.

Je suis ravi à l'idée que le CCT continuera son travail et fournira des avis de haute qualité sur ce nouvel ensemble de priorités.

Cordialement,

David McGovern